

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/la-loi-de-bioethique-est-un-abus-de-confiance>

La loi de bioéthique est un abus de confiance

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : lundi 2 décembre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

La loi de bioéthique est un abus de confiance

« La loi de bioéthique est un abus de confiance. On le savait depuis 1994, 2004, 2011, 2013, 2016 et maintenant 2019. Il y est moins question de biologie et d'éthique que de savoir comment mettre à profit en toute sécurité des progrès techno-scientifiques douteux présentés à l'opinion comme des droits nouveaux à conquérir. Il ne manque pas de grands naïfs pour louer ces belles pages de démocratie, d'échanges apaisés et autres oasis de fraternité. Pourtant, les seules choses qui importent sont les promesses du gouvernement, les attentes des groupes de pression et l'impatience de la presse à rendre compte des résultats d'un rapport de forces.

Vous l'aurez compris, tout ce qui était annoncé dans le projet de loi a été voté à l'Assemblée nationale. Tout, c'est-à-dire non seulement la PMA pour les homosexuelles mais surtout la livraison facilitée de l'humain aux laboratoires : banalisation de la recherche sur l'embryon par le passage d'un régime d'autorisation à une simple déclaration, construction de modèles à partir d'embryons détruits, chimérisme, transgénisme, etc.

Loin de moi l'intention de m'en lamenter, je ne suis pas de ceux qui pleurent les conséquences dont ils chérissent les causes. La Fondation Lejeune ne cesse de répéter depuis 25 ans qu'il est absurde de prétendre limiter les dérives quand on a perdu le cap. Considérons plutôt avec intérêt comment le concept de cette loi évolue, en prenant deux exemples.

D'abord, on a entendu des propos si extravagants sur la PMA (un père peut être une femme, une femme devenir un homme, etc.) que l'on a pu observer leurs auteurs s'y perdre et bredouiller avant d'en rire. Cette prise de distance, nouvelle, est très instructive sur la manière dont est élaborée la loi. Cela signifie que l'idole bioéthique, censée soumettre le progrès à la sagesse, vacille sur son socle de mensonges. Personne n'est dupe. La PMA est un sujet ultra minoritaire. Personne n'y croit ou ne fait semblant d'y croire. Mais il y a une commande du gouvernement à honorer, des lobbys en embuscade et des médias à l'affût. Même si c'est regrettable, au moins, c'est plus clair.

Second exemple. Un amendement du groupe MoDem visant à étendre le diagnostic préimplantatoire aux aneuploïdies (anomalies du nombre de chromosomes) touchait directement les trisomies. Après un tri dans l'éprouvette, l'objectif était d'empêcher l'implantation d'embryons porteurs de trisomie 21 pour doper les chiffres de la PMA. Mais la ministre de la Santé a rejeté cet amendement qu'elle a qualifié d'eugéniste alors que toutes les instances officielles y étaient favorables. Cette heureuse fermeté, qui va dans le bon sens, a montré que, là aussi, c'est le gouvernement qui garde la main.

Ne cherchons pas dans le dialogue des vertus illusoire ni de vains espoirs dans la séquence parlementaire. Pour le pire mais parfois pour le meilleur, le vrai pouvoir est mystérieusement au-delà. »

Jean-Marie Le Méné,
président de la Fondation Jérôme Lejeune

1 Les lois de 2013 et 2016 ont aggravé les atteintes à l'embryon en dehors d'une révision de la loi de bioéthique.

Sites à consulter :

[Fondation Lejeune](#)

Salon beige